

Arrêté n° 1921 CM du 26 octobre 2023 portant nomination de M. Heifara Trafton en qualité de directeur par intérim de l'établissement public à caractère administratif "Centre des métiers de la mer de Polynésie française" (CMMPF)

(NOR : IFM23202764AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°73 NS du 26/10/2023 à la page 7304 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 26/10/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels, notamment son article 23 ;
Vu l'arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 1920 CM du 26 octobre 2023 portant fin de fonctions de M. Georges A Mai en qualité de directeur de l'établissement public à caractère administratif "Centre des métiers de la mer de Polynésie française" (CMMPF) ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 octobre 2023 à Taputapuatea,

Arrête :

Article 1er

M. Heifara Trafton est nommé en qualité de directeur par intérim de l'établissement public à caractère administratif "Centre des métiers de la mer de Polynésie française" (CMMPF) à compter du 2 novembre 2023.

Art. 2

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle et le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2023.

Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
La ministre de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation de l'administration
et de la formation professionnelle,
Vannina CROLAS.

Pour le ministre de l'agriculture
et des ressources marines absent :
Le ministre de la santé,
Cédric MERCADAL.